



COMPTE RENDU DU CTL AUDIO DU 15 MAI 2020

Dans sa présentation, le Drfip évoque l'ensemble des activités dans le cadre du plan de reprise d'activité (PRA) avec une hiérarchisation à établir en fonction des effectifs disponibles et le respect des consignes sanitaires.

Il précise trois axes dont l'aménagement des locaux (4m² par agent) conduit par la Drfip (28 opérations effectuées pour 1286 agents, 83%) afin de garantir le retour en présentiel.

Le deuxième axe concerne les agents vulnérables et les gardes d'enfants dont les problématiques liées à l'Education Nationale, à revoir en juin (500 agents) avec un recensement à réactualiser.

Le troisième axe concerne le redéploiement du télétravail pour restitution (conventionné) avec une priorité s'agissant des agents vulnérables, des gardes d'enfants voir des empêchés (distanciation physique impossible). Actuellement, 363 postes en télétravail + 15 à venir (25% de l'effectif du département) et 892 agents en présentiel (57%).

Une attention particulière sur des services comme le SDE, la TIVA, les produits divers, Montfort pour lesquels le Drfip indique qu'il faut de la souplesse dans le cadre des aménagements (sécurité sanitaire).

S'agissant des plans métiers, un programme sera établi courant juin pour définir les feuilles de route en fonction des retards dans les services.

De même, une vigilance particulière sur les espaces collectifs, la chaîne hiérarchique avec des accompagnements individuels suite aux retours progressifs seront effectués.

La médecine de prévention intervient : au 11/05, 223 autorisations de maintien à domicile et 103 sollicitations auprès de la Drfip, d'où un total actuel de 326 maintiens à domicile. 21 covid-19 gérés, 28 agents en quatorzaine. Concernant les agents vulnérables, dans le cadre du déconfinement, la médecine de

prévention préconise l'avis du médecin traitant en complément. Cependant certains agents ne sont pas connus par la médecine du travail qui doit pourtant rester en lien avec les agents vulnérables . La fiche CHS-CT doit être ajustée, sachant que certaines informations des documents du ministère de l'action et des comptes publics sont erronées.

Interventions de la CGT:

De nouveau, remerciements apportés aux collègues, aux RH, à la médecine de prévention, à l'ISST, à la logistique, à l'ESI.

Le contexte sanitaire peut faire craindre une 2ème vague ce qui implique une très grande vigilance dans la mise en application du PRA. En effet, il y a toujours trop d'agents dans les services. Dans un SIF, par exemple, on demande le retour de l'ensemble des agents au 25/05.

Dans le même temps, les conditions de travail dans le cadre du télétravail sont dégradées d'autant plus qu'il y a incompatibilité entre ce mode de travail et la garde d'enfants.

Question posée : les contrats de nettoyage des locaux ont-ils été modifiés?

Lorsqu'il y a des discussions rapprochées dans les services, le port du masque est nécessaire.

Les plexiglas commandés n'ont pas été reçus et quid de la réception du public sur rdv?)

La Drfip, malgré l'envoi de fiches "carrées", ne doit pas oublier que, dans la réalité, des inquiétudes se font sentir dans leur mise en application.

De plus, quelle sera la gestion dans le cadre de l'ordonnance du racket des RTT/congés?

Le CHS-CT du 20/05 aurait du avoir lieu avant le CTL pour pouvoir donner un avis.

Y-a-t-il des volontaires pour le pool téléphonique?

Y-a-t-il un appel à volontaires pour le traitement du courrier?

Sur St-Malo, quid de la réception des notaires? (mise en place de plexiglas?).

Il y a de véritables craintes suite au retour des agents (tensions entre collègues)

Les horaires variables seront-ils élargis?

Sachant que des agents ne souhaitent plus prendre les transports en commun (risques sanitaires), la possibilité d'espaces sécurisés, en particulier au Colombier, pour venir à vélo (le parking Citédia n'est pas extensible) est t-il envisageable ?

Information d'une panne survenue dans l'immeuble du Turgot sur la

climatisation pendant quelques jours (ventilateurs prohibés).

Des difficultés sont rencontrées sur Montfort : produits sanitaires manquants, difficulté pour envoyer des formulaires liés à la 2042 demandés par les usagers, exploitation difficile en terme d'hygiène des enveloppes manipulés par plusieurs agents pour le courrier départ, problème d'hygiène en matière de restauration sur place, allergies au gel hydroalcoolique, distanciation physique parfois difficile lié à la promiscuité pour l'étude de dossiers, agents souhaitant revenir pour éviter de perdre de nouveaux congés.

Quid de l'écrêtement pour plus de 12 heures de crédit? De même, quid du report des congés 2019 avec un CET plein? Quel impact aussi du pont du 22/05 en autorisation exceptionnelle suite à l'ordonnance ? Demande de le transformer en RTT ce qui permettrait de perdre un jour en moins.

Concernant les mutations locales, quel sera le calendrier?

Réponses du Drfip:

C'est lors du CHS-CT du 20/05 qu'un avis sur le PRA sera donné (cf fiches transmises). Lors de ce CTL, il ne s'agit que d'informations (pas d'avis à donner cependant la convocation allait dans ce sens!!!).

S'agissant du chef de service qui a demandé le retour de tous les agents pour le 25/05, cela relève de sa responsabilité de directeur : retour des encadrants dès le 11/05 puis retour du reste des agents le 18/05 puis le 25/05. Néanmoins, il s'interroge sur du présentiel dans le cas où l'activité d'un service serait très réduite ou si de réels dangers sont constatés (pas de retour).

Il indique que le télétravail peut faire courir des risques d'où la possibilité d'un retour en présentiel une ou deux journées par semaine si les distanciations physiques sont à la hauteur.

La Drfip informe que les agents Berkani (pour le nettoyage) auront des heures supplémentaires et qu'il y aura des prestations complémentaires concernant la société Samsic. On ne manquera pas de plexiglas (commandes locale et nationale) pour les guichets, la caisse en particulier. Les 18, 19 et 20/05, il va y avoir la pose de plexiglas pour les box (à partir du 25/05, accueil sur rdv?). Le déploiement des plexiglas va s'effectuer sur l'ensemble du département.

Selon le Drfip, le masque n'est qu'un complément. Les masques chirurgicaux sont réservés aux agents des services comme les centres d'encaissement, à ceux de terrain, aux collègues qui reviennent dans des circonstances particulières ou qui prennent les transports en commun. Les OS pourront prévenir si elles ont des demandes d'agents (dotation de masques tissus par exemple).

Le Drfip précise la possibilité de faire appel à l'équipe de renfort dans le cadre du PRA. Possibilité aussi de faire appel aux agents disponibles dans le cadre du traitement des courriers reçus.

Des plexiglas seront aussi installés à St-Malo pour accueillir les notaires.

S'agissant de tensions pouvant exister entre agents, il faudra informer les différents acteurs dont la médecine de prévention.

Il n'y a pas de difficulté concernant les horaires décalées.

Concernant les parkings à vélo, pas d'espace possible par rapport à nos locaux, à voir avec Citédia.

Pour la panne de la climatisation au Turgot intervention du prestataire, pour information une visite aura lieu la semaine du 18/05 à la trésorerie du CHU.

S'agissant des difficultés concernant Montfort, la Drfip apportera des réponses rapidement.

La Drfip indique qu'il n'y aura de perte d'heures si plus de 12 heures au compteur en lien avec les chefs de service. Concernant le report des congés 2019, en attente des consignes de la Centrale (un nouveau décret pour les CET avec assouplissement et une augmentation jusqu'à 70 jours).

L'autorisation exceptionnelle du 22/05 est posée pour éviter qu'elle ne soit perdue (information complémentaire à venir)...

La Drfip, s'agissant des mutations en local, commence à travailler la note de service qui sera transmise aux agents d'ici la fin du mois de mai avec des conditions calendaires particulières, la mise à disposition de l'application ALOA pour les vœux (date limite de dépôt ?). Cependant pour les agents de catégories B et C, cela devrait être la première quinzaine de juillet pour les annonces et un peu plus tard pour la catégorie A sachant qu'il n'y a plus de présentiel pour communiquer (fin des CAP), donc il faudra trouver une solution autre par les RH avec la présence des OS...

Interventions de Solidaires:

il ne faut pas de surenchère concernant les équipements individuels. Il manque le guide d'évaluation des risques. Il est constaté des tensions devant les grilles fermées de Magenta. La livraison des matériels sanitaires, les sens de circulation mis en place doivent être expliqués.

Quand aura lieu la mise en place du retour en présentiel une ou deux journées par semaine et le reste du temps en télétravail?

Les chefs de service doivent être sensibilisés par rapport à l'accueil sur rdv (SIP, SIE...).

Le service des RH doit être au plus près de situations particulières (le côté anxiogène dans le cadre de la reprise).

Il existe des problèmes d'accès concernant le service courrier de Magenta.
La médecine de prévention doit valider les distanciations physiques.
Quel dispositif si un agent refuse l'accueil du public?
Quelle situation pour un agent vivant avec un proche malade (télétravail?).
Dans le cadre du NRP, quel sera le calendrier concernant les entretiens des agents?

Réponses du Drfip :

Il est d'accord pour la mise en place des modes de cheminement. L'accueil au public doit être exceptionnel. Selon lui, il y a un retour positif des contribuables malgré l'absence d'accueil physique. Dans le cadre d'usagers récalcitrants, les rdv seront tout simplement annulés. La Drfip précise que les contribuables seront contactés avant rdv physique, qu'il faudra aller le chercher avec toutes les règles sanitaires qui s'imposent. Il n'y aura pas de salle d'attente. La possibilité d'installation d'aérations avec des guichets sécurisés (plexiglas et masques pour toutes les parties) est ouverte.

Les chefs de service, faisant les commandes de matériels sanitaires, réceptionnent ceux-ci. La signalétique va être renforcée.

L'ouverture des restaurants collectifs, en lien avec les associations, auront lieu, en principe avec un présentiel limité le 25/05 sur Rennes. Pour Fougères, cela devrait être plus tard avec validation par l'assistante de prévention. Les paniers repas restent d'actualité la semaine du 18/05 (à partir du 25/05, à voir pour le nombre de convives possibles?).

La règle des 24 heures de laisser les courriers sans traitement est toujours d'actualité (il y a un volume important de déclarations papier à Magenta).

Concernant les agents qui vivent avec des proches vulnérables, il faut établir un certificat (à voir au cas par cas).

S'agissant des entretiens des agents liés au NRP, le Drfip précise que c'est prématuré.

Interventions de la CFDT:

L'aide apportée aux SIP (la Dircofi en particulier) va-t-elle continuer ?
L'ouverture des restaurants collectifs doit être accompagnée par l'intervention des médecins. Il y a une augmentation du présentiel donc il faut voir, au cas par cas, le respect des distanciations physiques et autres protections sanitaires à rappeler avec possibilité de rotations dans les semaines à venir. L'utilisation des masques en tissu doit être très stricte (pédagogie).

Quel est le taux de déclarations en ligne et papier ?

Concernant les agents vulnérables et en cas d'arrêt de travail, voir avec médecin

traitant ou médecine de prévention?

S'agissant des agents partant en retraite ces dernières semaines, quels effets par rapport à l'ordonnance sur les retenues de RTT/congés ?

Réponses du Drfip:

Concernant le NRP, il attend les orientations nationales. S'agissant du contrôle fiscal (très progressif), avec le retour des agents et le volume en instance . A voir concernant un régime de rotation (ASA après le 02/06?). Le Drfip va demander l'application des "bonnes" pratiques (port du masque en particulier).

La Drfip ne peut pas donner le volume exact de déclarations papier (trop tôt) mais précise qu'il y a un taux de télédéclarations plus important (+ 76%).

La situation des agents partant à la retraite et en lien avec les retenues RTT/congés, à revoir.

Interventions de FO:

Il y a des difficultés dans le redéploiement des portables (agents n'ayant pas eu, en retour, leur matériel). En matière de protection individuelle, les agents prenant les transports en commun ne sont pas tous dotés de masques.

Demande pour qu'il y ait un délai de deux semaines afin de formuler des vœux dans l'application ALOA.

Réponses du Drfip:

Il y a des masques pour les transports en commun. S'agissant du télétravail, les ordinateurs seront restitués à leurs titulaires dans les meilleurs délais avec un rééquilibrage pour les agents vulnérables (dispositif TINI même après le 02/06). S'agissant des vœux dans ALOA, cela sera évoqué en CTR (de façon la plus rapide possible avec arbitrage du Drfip).

Prochaine réunion: CHS-CT audio mercredi 20 mai

si tu veux faire remonter les difficultés que tu rencontres, n'hésite pas à nous contacter:

par mail, cgt.drfip.35@dgfip.finances.gouv.fr ou au 07 61 56 38 22

pour que nous puissions intervenir.

La délégation CGT :

Jean François LEBE, Didier FEBRER, Nathalie HARDY, Bruce DERRIEN et Jacques STEPHAN